

# Registre Public d'Accessibilité



---

Date Ouverture : 1<sup>er</sup> Septembre 2017



# Accessibilité de l'établissement



## **Bienvenue à l'Agence GMF Assurances de : GMF-ALES**

### **Le Bâtiment et les services proposés sont accessibles**

Oui  Non

### **Le personnel vous informe de l'accessibilité du bâtiment et des services**

Oui  Non



### **Formation du Personnel d'accueil aux différentes situations de Handicap**

- Le personnel est sensibilisé
- Le personnel est formé
- Le personnel sera formé



### **Matériel adapté**

- Le matériel est entretenu et réparé
- Le personnel connaît le matériel



### **Consultation du Registre Public d'Accessibilité**

A l'Accueil



Existe-t-il un Registre Public de Sécurité :

Un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) a été établi :

Date du dépôt du document : **23 Septembre 2015**

Adresse : 14 RUE MICHELET  
Code Postal :30100

Ville :ALES

Nom de la Personne Morale : GMF ASSURANCES SA  
SIRET : 398 972 90102718

NAF : 6512Z



# Accessibilité aux Personnes Handicapées

---

## Sommaire

- Bien Accueillir les Personnes Handicapées  
Plaquette Ministérielle
- Notice d'Accessibilité
- Attestation d'Accessibilité
- Modalités de Maintenance des Equipements d'Accessibilité

# Bien accueillir les personnes handicapées

## I. Accueillir les personnes handicapées

Voici quelques conseils généraux et communs à tous les types de handicap :

- ➔ Montrez-vous disponible, à l'écoute et faites preuve de patience.
- ➔ Ne dévisagez pas la personne, soyez naturel.
- ➔ Considérez la personne handicapée comme un client, un usager ou un patient ordinaire : adressez-vous à elle directement et non à son accompagnateur s'il y en a un, ne l'infantilisez pas et vouvoyez-la.
- ➔ Proposez, mais n'imposez jamais votre aide.

Attention : vous devez accepter dans votre établissement les chiens guides d'aveugles et les chiens d'assistance. Ne les dérangez pas en les caressant ou les distrayant : ils travaillent.

## II. Accueillir des personnes avec une déficience motrice

### 1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- ✦ Les déplacements ;
- ✦ Les obstacles dans les déplacements : marches et escaliers, les pentes ;
- ✦ La largeur des couloirs et des portes ;
- ✦ La station debout et les attentes prolongées ;
- ✦ Prendre ou saisir des objets et parfois la parole.



## 2) Comment les pallier ?

- ➔ Assurez-vous que les espaces de circulation sont suffisamment larges et dégagés.
- ➔ Mettez, si possible, à disposition des bancs et sièges de repos.
- ➔ Informez la personne du niveau d'accessibilité de l'environnement afin qu'elle puisse juger si elle a besoin d'aide ou pas.

## III. Accueillir des personnes avec une déficience sensorielle

### A/ Accueillir des personnes avec une déficience auditive

#### 1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes



- ✦ La communication orale ;
- ✦ L'accès aux informations sonores ;
- ✦ Le manque d'informations écrites.

#### 2) Comment les pallier ?

- ➔ Vérifiez que la personne vous regarde pour commencer à parler.
- ➔ Parlez face à la personne, distinctement, en adoptant un débit normal, sans exagérer l'articulation et sans crier.
- ➔ Privilégiez les phrases courtes et un vocabulaire simple.
- ➔ Utilisez le langage corporel pour accompagner votre discours : pointer du doigt, expressions du visage...
- ➔ Proposez de quoi écrire.
- ➔ Veillez à afficher, de manière visible, lisible et bien contrastée, les prestations proposées, et leurs prix.

### B/ Accueillir des personnes avec une déficience visuelle

#### 1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes



- ✦ Le repérage des lieux et des entrées ;
- ✦ Les déplacements et l'identification des obstacles ;
- ✦ L'usage de l'écriture et de la lecture.



## 2) Comment les pallier ?

- ➔ Présentez-vous oralement en donnant votre fonction. Si l'environnement est bruyant, parlez bien en face de la personne.
- ➔ Informez la personne des actions que vous réalisez pour la servir. Précisez si vous vous éloignez et si vous revenez.
- ➔ S'il faut se déplacer, proposez votre bras et marchez un peu devant pour guider, en adaptant votre rythme.
- ➔ Informez la personne handicapée sur l'environnement, en décrivant précisément et méthodiquement l'organisation spatiale du lieu, ou encore de la table, d'une assiette...
- ➔ Si la personne est amenée à s'asseoir, guidez sa main sur le dossier et laissez-la s'asseoir.
- ➔ Si de la documentation est remise (menu, catalogue...), proposez d'en faire la lecture ou le résumé.
- ➔ Veillez à concevoir une documentation adaptée en gros caractères (lettres bâton, taille de police minimum 4,5 mm) ou imagée, et bien contrastée.
- ➔ Certaines personnes peuvent signer des documents. Dans ce cas, il suffit de placer la pointe du stylo à l'endroit où elles vont apposer leur signature.
- ➔ N'hésitez pas à proposer votre aide si la personne semble perdue.

## IV. Accueillir des personnes avec une déficience mentale



### A/ Accueillir des personnes avec une déficience intellectuelle ou cognitive

#### 1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- ✦ La communication (difficultés à s'exprimer et à comprendre) ;
- ✦ Le déchiffrage et la mémorisation des informations orales et sonores ;
- ✦ La maîtrise de la lecture, de l'écriture et du calcul ;
- ✦ Le repérage dans le temps et l'espace ;
- ✦ L'utilisation des appareils et automates.

## 2) Comment les pallier ?

- ➔ Parlez normalement avec des phrases simples en utilisant des mots faciles à comprendre. N'infantilisez pas la personne et vouvoyez-la.
- ➔ Laissez la personne réaliser seule certaines tâches, même si cela prend du temps.
- ➔ Faites appel à l'image, à la reformulation, à la gestuelle en cas d'incompréhension.
- ➔ Utilisez des écrits en « facile à lire et à comprendre » (FALC).
- ➔ Proposez d'accompagner la personne dans son achat et de l'aider pour le règlement.

## B/ Accueillir des personnes avec une déficience psychique

### 1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- ✦ Un stress important ;
- ✦ Des réactions inadaptées au contexte ou des comportements incontrôlés ;
- ✦ La communication.

### 2) Comment les pallier ?

- ➔ Dialoguez dans le calme, sans appuyer le regard.
- ➔ Soyez précis dans vos propos, au besoin, répétez calmement.
- ➔ En cas de tension, ne la contredisez pas, ne faites pas de reproche et rassurez-la.

*Pour en savoir plus sur la manière d'accueillir une personne handicapée :*  
<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Bien-accueillir-les-personnes.html>

*Conçu par la DMA en partenariat avec :  
APAJH, CDCE, CFPSAA, CGAD, CGPME, FCD, SYNHORCAT, UMIH, UNAPEI.*

# Notice d'Accessibilité

---



# Accessibilité des Personnes à mobilité réduite aux Etablissements Recevant du Public

## Respect de la réglementation

- Loi n° 2005-102 du 11 février 2005
- Décret n° 2006-555 du 17 mai 2006
- Arrêté du 1<sup>er</sup> août 2006
- Arrêté du 21 mars 2007
- Arrêté du 9 mai 2007
- Annexe 3 à l'arrêté du 22 mars 2007

## // DONNEES CONCERNANT L'OPERATION

Adresse de l'établissement : **14 rue Michelet  
30100 ALES**

Nature des travaux : **Aménagement de l'agence GMF**

## // MAITRE D'OUVRAGE

**GMF ASSURANCES**  
Direction Immobilière - Pôle Technique  
148 Rue Anatole France  
92597 LEVALLOIS PERRET CEDEX

**Contact :**  
Dominique DEJAX  
☎ 01.49.64.37 15  
ddejax@gmf.fr

## // PIECES JOINTES

- dossier graphique

## // ENGAGEMENT DU MAITRE D'OUVRAGE

Je soussigné, Dominique Dejax, représentant le **Maître d'ouvrage**, m'engage à respecter les règles d'accessibilité aux personnes handicapées sur le projet défini ci-avant.

Date : 19/04/2013

signature :

**GMF ASSURANCES**  
Direction Immobilière  
86 rue Saint Lazare  
75320 PARIS CEDEX 09

**ATELIER D'ARCHITECTURE  
AXELLE BOURDEAU & PIERRE SOTO**

6 rue Nozeran // 34090 Montpellier  
T. 04 67 58 19 30 // F. 04 67 58 19 33  
sarl capital de 10 000 € RCS archi S14488  
RCS Montpellier 533181913 - TVA FR37533181913

# NOTICE D'ACCESSIBILITE

## 1. Généralités

<b>Adresse :</b>	<b>14 rue Michelet 30100 ALES</b>
<b>Maître d'ouvrage :</b>	<b>GMF ASSURANCES</b> Direction Immobilière - Pôle Technique 148 Rue Anatole France 92597 LEVALLOIS PERRET CEDEX
<b>Type d'opération :</b>	Réaménagement d'une agence GMF dans un bâtiment existant
<b>Parties de l'établissement accessibles au public</b> (accessibilité totale ou partielle à préciser)	
✓ Sous-sol :	Sans objet
✓ Rez-de-chaussée :	Attente et postes de réception, accessibilité totale
✓ Premier étage :	Sans objet
<b>Classification de l'E.R.P.</b>	<b>Catégorie 5 - Type W</b>
<b>Respect des dispositions de l'arrêté du 1<sup>er</sup> Août 2006 (ERP et IOP neufs)</b> <b>Respect des dispositions de l'arrêté du 21 Mars 2007 (ERP et IOP existants)</b>	

## 2. Cheminements extérieurs (article 2 et article 3)

<i>Dispositions retenues ou envisagées</i>			
	<i>Prévu</i>	<i>Sans objet</i>	<i>Commentaires</i>
<b>Généralités</b>			
✓ Cheminement usuel ou un des cheminements usuels accessible depuis l'accès au terrain jusqu'à l'entrée principale du bâtiment	Prévu		L'accès aux locaux se fait directement à partir de la voie publique : accès à la porte sur le trottoir
✓ Cheminement accessible entre les places de stationnement adaptées et l'entrée du bâtiment		Sans objet	
✓ Accessibilité aux équipements ou aménagements extérieurs		Sans objet	
✓ Cheminement ou repère continu contrasté tactilement et visuellement		Sans objet	
✓ Repérage des éléments structurants du cheminement par les malvoyants	Prévu		
✓ Sols non meuble, non glissant, non réfléchissant et sans obstacle à la roue	Prévu		
✓ Trous en sol : ∅ ou largeur ≤ 2 cm	Prévu		
✓ Largeur ∅ 1,40 m ☐ Largeur ∅ 1,20 m si contraintes existantes	Prévu		

✓ Rétrécissements ponctuels $\varnothing$ 1,20 m	Prévu		
❑ Rétrécissements ponctuels $\varnothing$ 0,90 m si contraintes existantes			
✓ Dévers $\leq$ 2%	Prévu		
❑ Dévers $\leq$ 3% si contraintes existantes			
<b>Pentes</b>			
✓ Existence de pente à chaque dénivellation du cheminement accessible aux personnes en fauteuil roulant	Prévu		
✓ Pente $\leq$ 4%		Sans objet	
❑ Pente $\leq$ 5% si contraintes existantes			
✓ Pente entre 4 et 5% : palier de repos tous les 10 m	Prévu		Rampe extérieur à 5%
❑ Pente entre 5 et 6% : palier de repos tous les 10 m si contraintes existantes			
✓ Pente entre 5 et 8% sur 2 m maxi		Sans objet	
❑ Pente entre 6 et 10% sur 2 m maxi si contraintes existantes			
✓ Pente entre 8 et 10% sur 0,50 m maxi		Sans objet	
❑ Pente entre 10 et 12% sur 0,50 m maxi si contraintes existantes			
✓ Paliers de repos en haut et en bas de chaque pente	Prévu		
<b>Caractéristiques des paliers de repos</b>			
✓ 1,20 m x 1,40 m	Prévu		
✓ Paliers horizontaux au dévers près	Prévu		
<b>Seuils et ressauts</b>			
✓ 2 cm (ou 4 cm si pente $<$ 33%)	Prévu		
✓ Arrondis ou chanfreinés	Prévu		
❑ Tolérance de ressauts successifs distants d'une largeur minimum de 2,50 m et séparés par des paliers de repos si contraintes existantes		Sans objet	
<b>Espaces de manœuvre avec possibilité de <math>\frac{1}{2}</math> tour aux points de choix d'itinéraire</b>			
✓ En chaque point du cheminement où un choix d'itinéraire est donné		Sans objet	
✓ Dimensions : $\varnothing$ 1,50 m		Sans objet	
<b>Espaces de manœuvre de porte</b>			
✓ De part et d'autre de chaque porte ou portillon	Prévu		
Dimensions : 1,70 m en poussant et 2,20 m en tirant	Prévu		
<b>Espaces d'usage</b>			
✓ Devant chaque équipement ou aménagement	Prévu		
✓ Dimensions : 0,80 m x 1,30 m	Prévu		

<b>Cheminement libre de tout obstacle</b>			
✓ Hauteur libre : ≥ 2,20 m	Prévu		
✓ Repérage visuel, tactile ou par un prolongement au sol des éléments implantés ou en saillie de plus de 15 cm	Prévu		
<b>Protection</b>			
✓ Protection si rupture de niveau Ø0,40 m à moins de 0,90 m du cheminement		Sans objet	
✓ Protection des espaces sous escaliers		Sans objet	
<b>Volée d'escalier de 3 marches ou plus</b>			
✓ Appel de vigilance pour les malvoyants à 50 cm en partie haute		Sans objet	
✓ Contremarche de 10 cm mini pour la 1 <sup>ère</sup> et la dernière marche		Sans objet	
✓ Présence d'un dispositif d'éclairage du cheminement		Sans objet	
<b>✓ 1 main courante</b>			
• Hauteur entre 0,80 m et 1,00 m		Sans objet	
• Continue, rigide et facilement préhensible		Sans objet	
• Dépassant les premières et dernières marches		Sans objet	
• Différenciée du support par un éclairage particulier ou un contraste visuel		Sans objet	
<b>✓ Nez de marches</b>			
• De couleur contrastée		Sans objet	
• Antidérapants		Sans objet	
• Sans débord excessif ❑ <i>Pas d'exigences sur débord si contraintes existantes</i>		Sans objet	

### 3. Places de stationnement (article 3 et article 4)

<b>Dispositions retenues ou envisagées</b>			
	<b>Prévu</b>	<b>Sans objet</b>	<b>Commentaires</b>
✓ 2% de l'ensemble de places aménagées ou suivant arrêté municipal si plus de 500 places		Sans objet	
✓ Localisation à proximité de l'entrée du bâtiment ❑ <i>Localisation à proximité de l'entrée du bâtiment si contraintes existantes à l'exception des places adaptées existantes</i>		Sans objet	
<b>Caractéristiques dimensionnelles et atteinte</b>			
✓ Largeur Ø3,30 m		Sans objet	



✓ Espace horizontal au dévers près ≤ 2%		Sans objet	
☐ Espace horizontal au dévers près ≤ 3% si contraintes existantes			
<b>✓ Raccordement au cheminement d'accès</b>			
• Ressaut ≤ 2 cm		Sans objet	
• Sur 1,40 m à partir de la place : cheminement horizontal au dévers près		Sans objet	
<b>✓ Contrôle d'accès et de sortie utilisable par des personnes sourdes, malentendantes ou muettes</b>			
• Bornes visibles directement du poste de contrôle		Sans objet	
<b>ou</b>			
• Signaux liés au fonctionnement du dispositif : sonores et visuels		Sans objet	
• Et visiophonie		Sans objet	
✓ Sortie en fauteuil des places « boxées »		Sans objet	
<b>Signalisation</b>			
<b>✓ Repérage horizontal et vertical</b>			
✓ Signalisation adaptée à proximité des places de stationnement pour le public		Sans objet	
<b>✓ Signalisation des croisements véhicules /piétons</b>			
• Eveil de vigilance des piétons		Sans objet	
• Signalisation vers les conducteurs		Sans objet	

#### 4. Accès au(x) bâtiment(s) ou à l'établissement (article 4)

<i>Dispositions retenues ou envisagées</i>			
	<i>Prévu</i>	<i>Sans objet</i>	<i>Commentaires</i>
✓ Accès principal accessible en continuité avec le cheminement accessible	Prévu		
✓ Entrée principale facilement repérable	Prévu		Seule porte sur la rue. Le reste de la façade est occupé par des vitrines Sur la porte, un panneau adhésif (27cm x 57cm) avec le logo de GMF (orange et bleu) et les horaires d'ouverture
<b>Dispositifs d'accès au bâtiment</b>			
✓ Facilement repérable		Sans objet	
✓ Signal sonore et visuel		Sans objet	
<b>Système de communication et dispositif de commande manuelle</b>			
✓ A plus de 40 cm d'un angle rentrant ou d'un obstacle au fauteuil		Sans objet	

✓ Hauteur comprise entre 0,90 m et 1,30 m		Sans objet	
<b>Contrôle d'accès et de sortie</b>			
✓ Visualisation directe du visiteur par le personnel	Prévu		Les bureaux ont une vue sur l'entrée, à travers les cloisons vitrées et la vitrine
<b>ou</b>			
✓ Visiophone		Sans objet	
✓ Accès de manière autonome à tous les locaux ouverts au public		Sans objet	

## 5. Circulations intérieures horizontales (article 6)

<i>Dispositions retenues ou envisagées</i>			
	<i>Prévu</i>	<i>Sans objet</i>	<i>Commentaires</i>
✓ Largeur $\varnothing$ 1,40 m	Prévu		
✓ Rétrécissements ponctuels $\varnothing$ 1,20 m	Prévu		
✓ Dévers $\leq$ 2 cm		Sans objet	
✓ Sols non meuble, non glissant, non réfléchissant et sans obstacle à la roue	Prévu		
✓ Trous en sol : $\varnothing$ ou largeur $\leq$ 2 cm	Prévu		
<b>Pentes</b>			
✓ Pente $\leq$ 4%		Sans objet	
✓ Pente entre 4 et 5% : palier de repos tous les 10 m		Sans objet	
✓ Pente entre 5 et 8% sur 2 m maxi		Sans objet	
✓ Pente entre 8 et 10% sur 0,50 m maxi		Sans objet	
✓ Paliers de repos en haut et en bas de chaque pente		Sans objet	
<b>Caractéristiques des paliers de repos</b>			
✓ 1,20 m x 1,40 m		Sans objet	
✓ Paliers horizontaux au dévers près		Sans objet	
<b>Seuils et ressauts</b>			
✓ $\leq$ 2 cm (ou 4 cm si pente $<$ 33%)		Sans objet	
✓ Arrondis ou chanfreinés		Sans objet	
<b>Espaces de manœuvre de porte</b>			
✓ De part et d'autre de chaque porte ou portillon	Prévu		

✓ Dimensions : 1,70 m en poussant et 2,20 m en tirant	Prévu		
<b>Espaces d'usage</b>			
✓ Devant chaque équipement ou aménagement	Prévu		
✓ Dimensions : 0,80 m x 1,30m	Prévu		
<b>Cheminement libre de tout obstacle</b>			
✓ Hauteur libre : 2,20 m ou réduit à 2,00 m pour les parcs de stationnement	Prévu		
✓ Repérage visuel, tactile ou par un prolongement au sol des éléments implantés ou en saillie de plus de 15 cm	Prévu		Cloisons vitrées dans l'espace attente / réception
<b>Protection</b>			
✓ Protection si rupture de niveau $\varnothing$ 0,40 m à moins de 0,90 m		Sans objet	
✓ Protection des espaces sous escaliers		Sans objet	
<b>Marches isolées</b>			
✓ <b>Si 3 marches ou plus :</b>			
• Appel de vigilance pour les malvoyants à 50 cm en partie haute		Sans objet	
• Contremarche de 10 cm mini pour la 1ère et la dernière marche		Sans objet	
• <b>Nez de marches</b>			
- De couleur contrastée		Sans objet	
- Antidérapants		Sans objet	
- Sans débord excessif		Sans objet	
• <b>1 main courante</b>			
- Hauteur entre 0,80 m et 1,00 m		Sans objet	
- Continue, rigide et facilement préhensible		Sans objet	
- Dépassant les premières et dernières marches		Sans objet	
- Différenciée du support par un éclairage particulier ou un contraste visuel		Sans objet	
✓ <b>Si marches menant à un escalier :</b>			
• Largeur entre mains courantes $\geq$ 1,20 m		Sans objet	
• Hauteur des marches $\leq$ 16 cm		Sans objet	
• Giron des marches $\leq$ 28 cm		Sans objet	
• Appel de vigilance pour les malvoyants à 50 cm en partie haute		Sans objet	

<ul style="list-style-type: none"> <li>Contremarche de 10 cm mini pour la 1ère et la dernière marche</li> </ul>		Sans objet	
<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Nez de marches :</b></li> </ul>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>De couleur contrastée</li> </ul>		Sans objet	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Antidérapants</li> </ul>		Sans objet	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Sans débord excessif</li> </ul>		Sans objet	

## 6. Circulations intérieures verticales (article 7 et articles 5 et 6)

<b>Dispositions retenues ou envisagées</b>			
	<b>Prévu</b>	<b>Sans objet</b>	<b>Commentaires</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Obligation d'ascenseur</li> <li>☐ <i>Sans obligation d'ascenseur pour hôtels existants classés en catégorie sans étoile ou 1 ou 2 étoiles mais ne comportant pas plus de 3 étages en sus du rez de chaussée ou non classés mais offrant une gamme de prix et prestations équivalentes dès lors que les chambres adaptées sont accessibles au rez de chaussée et équivalentes de celles situées en étage, si contraintes existantes</i></li> </ul>		Sans objet	
<b>Escaliers utilisables dans les conditions normales de fonctionnement</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Largeur entre mains courantes <math>\geq 1,20</math> m</li> <li>☐ <i>Largeur entre mains courantes <math>\geq 1,00</math> m si contraintes existantes</i></li> </ul>		Sans objet	
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Hauteur des marches <math>\leq 16</math> cm</li> <li>☐ <i>Hauteur des marches <math>\leq 17</math> cm si contraintes existantes</i></li> </ul>		Sans objet	
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Giron des marches <math>\geq 28</math> cm</li> </ul>		Sans objet	
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Appel de vigilance pour les malvoyants à 50 cm en partie haute</li> </ul>		Sans objet	
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Contremarches de 10 cm mini pour la 1ère et la dernière marche visuellement contrastées par rapport aux marches</li> </ul>		Sans objet	
<ul style="list-style-type: none"> <li>☐ <i>En l'absence de travaux ayant pour objet de changer les caractéristiques dimensionnelles des escaliers, celles-ci peuvent être conservées si contraintes existantes</i></li> </ul>		Sans objet	
<b>✓ Mains courantes</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• De chaque côté</li> <li>☐ <i>D'un seul côté si largeur d'escalier <math>&lt; 1,00</math> m si contraintes existantes</i></li> </ul>		Sans objet	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Hauteur entre 0,80 m et 1,00 m</li> </ul>		Sans objet	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Continue, rigide et facilement préhensible</li> </ul>		Sans objet	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dépassant les premières et dernières marches</li> </ul>		Sans objet	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Différenciées du support par un éclairage particulier ou un contraste visuel</li> </ul>		Sans objet	



<b>✓ Nez de marches :</b>			
• De couleur contrastée		Sans objet	
• Antidérapants		Sans objet	
• Sans débord excessif <input type="checkbox"/> Pas d'exigences sur débord si contraintes existantes		Sans objet	
<b>Ascenseurs</b>			
✓ Obligatoire pour établissement ou installation pouvant recevoir 50 personnes en sous-sol, en mezzanine ou en étage <input type="checkbox"/> Obligatoire pour établissement de 5 <sup>ème</sup> catégorie ou installation pouvant recevoir 100 personnes en sous-sol, en mezzanine ou en étage si contraintes existantes		Sans objet	
✓ Obligatoire pour établissement ou installation recevant moins de 50 personnes lorsque certaines prestations ne peuvent être offertes au rez de chaussée <input type="checkbox"/> Obligatoire pour établissement de 5 <sup>ème</sup> catégorie ou installation recevant moins de 100 personnes lorsque certaines prestations ne peuvent être offertes au rez de chaussée si contraintes existantes		Sans objet	
✓ Seuil de 50 personnes porté à 100 personnes pour les établissements d'enseignement		Sans objet	
✓ Tous les niveaux sont desservis		Sans objet	
✓ Commande à plus de 40 cm d'un angle rentrant ou d'un obstacle au fauteuil		Sans objet	
✓ Conformes à la norme NF EN 81-70 relative à l'accessibilité aux ascenseurs pour toutes les personnes y compris les personnes avec handicap		Sans objet	
✓ Tous les ascenseurs doivent être accessibles		Sans objet	
✓ Munis d'un dispositif permettant de prendre appui		Sans objet	
✓ Permettent de recevoir les informations liées aux mouvements de la cabine, aux étages desservis, au système d'alarme		Sans objet	
<input type="checkbox"/> Si un ou plusieurs ascenseurs existants, un au moins par batterie doit respecter les dispositions suivantes si contraintes existantes		Sans objet	
<input type="checkbox"/> Signal sonore pour début d'ouverture des portes pour respect des exigences de la signalisation palière du mouvement de la cabine		Sans objet	
<input type="checkbox"/> Deux flèches lumineuses indiquant le sens du déplacement des cabines et signal sonore avec sons différents pour montée et descente, pour respect des exigences de la signalisation palière du mouvement de la cabine		Sans objet	

<input type="checkbox"/>	Indicateur visuel pour position de la cabine, pour respect des exigences de la signalisation en cabine		Sans objet	
<input type="checkbox"/>	Message vocal pour position à l'arrêt de la cabine pour respect des exigences de la signalisation en cabine		Sans objet	
<input type="checkbox"/>	Dispositif de demande de secours comportant deux pictogrammes illuminés jaune et vert, boucle magnétique et numéros d'étage en relief si nouveau dispositif ou modification du dispositif de secours existant		Sans objet	
<input type="checkbox"/>	Niveau réglable entre 35 et 65 dB (A) pour signal sonore et message vocal		Sans objet	

#### Appareils élévateurs pour personnes à mobilité réduite

✓	Dérogation sollicitée (voir pièce jointe)		Sans objet	
✓	Conformes aux normes les concernant		Sans objet	
✓	D'usage permanent		Sans objet	

#### 7. Tapis roulants, escaliers et plans inclinés mécaniques (article 8 et article 7)

Dispositions retenues ou envisagées			
	Prévu	Sans objet	Commentaires
Toutes dispositions		Sans objet	

#### 8. Revêtements de sols, murs et plafonds (article 9)

Dispositions retenues ou envisagées			
	Prévu	Sans objet	Commentaires
<b>Tapis</b>			
✓	Dureté suffisante	Prévu	
✓	Pas de ressaut $\leq 2$ cm	Prévu	
<b>Qualité acoustique des revêtements des espaces d'accueil, d'attente</b>			
✓	Conforme à la réglementation en vigueur	Prévu	<b>Sol</b> : carrelage, tapis brosse devant la porte d'entrée <b>Murs</b> : peinture <b>Plafond</b> : faux plafond suspendu dalles 600x600 <b>Mobilier</b> : finition menuisée <b>Sièges</b> : capitonnés
<b>ou</b>			
✓	Aire d'absorption équivalente $\geq 25\%$ de la surface au sol	Prévu	
<b>Détail des finitions</b>			
<b>Sol</b> : carrelage blanc cassé, tapis brosse contrasté : gris foncé <b>Plafond et murs</b> : blanc. Peinture des encadrements et plinthes : gris moyen. Interrupteurs : gris foncé. <b>Menuiseries</b> : bois clair avec veinures (chêne de fil naturel). <b>Sièges</b> : sièges visiteurs orange, sièges de travail noir.			

## 9. Portes, portiques et sas (article 10 et article 8)

Dispositions retenues ou envisagées			
	Prévu	Sans objet	Commentaires
<b>Largeur des portes principales et des portiques</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ <math>\varnothing</math> 0,90 m pour les locaux recevant moins de 100 personnes</li> <li><input type="checkbox"/> <math>\varnothing</math> 0,80 m pour les locaux recevant moins de 100 personnes si contraintes existantes</li> </ul>	Prévu		
✓ $\varnothing$ 1,40 m pour les locaux ou zones recevant au moins 100 personnes		Sans objet	
✓ Vantail couramment utilisé $\varnothing$ 0,90 m pour les portes à plusieurs vantaux	Prévu		
✓ $\varnothing$ 0,80 m pour les portiques de sécurité		Sans objet	
<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> <math>\varnothing</math> 0,90 m pour accès aux chambres adaptées et services collectifs dans les établissements hôteliers et locaux d'hébergement si contraintes existantes</li> <li><input type="checkbox"/> <math>\varnothing</math> 0,80 m pour accès aux chambres non adaptées dans les établissements hôteliers et locaux d'hébergement si contraintes existantes</li> </ul>		Sans objet	
✓ Effort pour ouvrir une porte $\leq$ 50 N	Prévu		
✓ Portes vitrées repérables	Prévu		
<b>Poignées de portes</b>			
✓ Facilement préhensibles	Prévu		
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ A plus de 40 cm d'un angle rentrant ou d'un obstacle au fauteuil</li> <li><input type="checkbox"/> Pas d'exigences de distance d'un angle rentrant ou d'un obstacle au fauteuil si contraintes existantes</li> </ul>	Prévu		
<b>Portes à ouverture automatique</b>			
✓ Durée d'ouverture réglable		Sans objet	
✓ Détection des personnes de toutes tailles		Sans objet	
✓ Signal sonore et lumineux du déverrouillage des portes à ouverture électrique		Sans objet	
✓ Possibilité d'accès y compris en cas de dispositif lié à la sécurité ou à la sûreté		Sans objet	
<b>Espaces de manœuvre de porte</b>			
✓ Espace de manœuvre de portes devant chaque porte à l'exception des portes ouvrant sur escalier	Prévu		
✓ Dimensions : 1,70 m en poussant et 2,20 m en tirant	Prévu		
<b>Sas</b>			
✓ Espace de manœuvre de portes devant chaque porte à l'extérieur comme à l'intérieur		Sans objet	
✓ Dimensions : 1,70 m en poussant et 2,20 m en tirant		Sans objet	

**10. Dispositif d'accueil, équipements et dispositifs de commande** (article 5 et article 11)

<i>Dispositions retenues ou envisagées</i>			
	<i>Prévu</i>	<i>Sans objet</i>	<i>Commentaires</i>
<b>Si existence d'un point d'accueil</b>			
✓ Au moins un accessible.		Sans objet	Il n'y a pas de poste d'accueil. Les visiteurs sont invités à attendre d'être reçu à un des bureaux de « réception » aménagés pour l'accueil assis.
✓ Point d'accueil aménagé prioritairement ouvert et signalé		Sans objet	
✓ Banques d'accueil utilisables en position debout ou assis		Sans objet	
<b>Equipements divers accessibles au public</b>			
✓ Au moins 1 équipement par type aménagé	Prévu		
✓ Espace d'usage de 0,80 m x 1,30 m devant chaque équipement	Prévu		
✓ <b>Commandes manuelles, dispositif de sécurité non réservé au personnel et fonctions voir, entendre, parler :</b>			
• 0,90 m ≤ H ≤ 1,30 m		Sans objet	
✓ <b>Guichets d'information, vente manuelle et tables ou tablettes si nécessaires de lire, écrire ou utiliser un clavier</b>			
• Face supérieure ≤ à 0,80 m		Sans objet	
• Vide de 0,70 m x 0,60 m x 0,30 m (H x L x P)		Sans objet	
✓ Dispositif de sonorisation équipé d'une boucle magnétique		Sans objet	
✓ Panneaux d'affichage instantané relayant les informations sonores		Sans objet	

**11. Sanitaires** (article 12 et article 9)

<i>Dispositions retenues ou envisagées</i>			
	<i>Prévu</i>	<i>Sans objet</i>	<i>Commentaires</i>
<b>Cabinets d'aisances aménagés</b>			
✓ Au moins 1 par niveau comportant des sanitaires	Prévu		1 WC valide + 1 WC PMR
✓ Aux mêmes emplacements que les autres	Prévu		
✓ Séparés H / F si autres sanitaires séparés <input type="checkbox"/> <i>Communs H / F si autres sanitaires séparés et si contraintes existantes</i>		Sans objet	
✓ 1 lavabo accessible par groupe de lavabos	Prévu		
<b>Espace de manœuvre avec possibilité de ½ tour</b>			
✓ Emplacement dans le cabinet d'aisances ou devant la porte <input type="checkbox"/> <i>Si emplacement à l'extérieur du cabinet d'aisances, pas d'exigences devant la porte mais à proximité de celle-ci, si contraintes existantes</i>	Prévu		
✓ Dimensions : ∅ 1,50 m	Prévu		



<b>Espace de manœuvre de porte</b>			
<input type="checkbox"/> Devant la porte et qui doit être équipée d'un dispositif permettant de la refermer derrière soi une fois entré	Prévu		
<input type="checkbox"/> Dimensions : 1,70 m en poussant et 2,20 m en tirant	Prévu		
<b>Aménagements intérieurs des cabinets d'aisances</b>			
✓ Dispositif permettant de refermer la porte	Prévu		
✓ Espace d'usage de 0,80 m x 1,30 m latéral à la cuvette	Prévu		
✓ Hauteur de la cuvette comprise entre 0,45 m et 0,50 m du sol	Prévu		
✓ Lave-mains accessible situé à une hauteur ≤ 0,85 m	Prévu		
✓ Barre d'appui latérale située entre 0,70 m et 0,80 m du sol	Prévu		
✓ Barre d'appui supportant le poids d'une personne	Prévu		
✓ Commande de chasse d'eau facilement accessible et manœuvrable	Prévu		
<b>Lavabos accessibles</b>			
✓ Bord supérieur : H ≤ 0,80 m	Prévu	Sans objet	
✓ Vide en partie inférieure d'au moins 0,70 m x 0,60 m x 0,30 m (H x L x P)	Prévu	Sans objet	
✓ Accessoires divers - porte-savon, séchoirs, etc. à 1,30 m maxi	Prévu	Sans objet	
✓ Urinoirs à différentes hauteurs si urinoirs disposés en batteries		Sans objet	

## 12. Sorties (article 13)

<b>Dispositions retenues ou envisagées</b>			
	<b>Prévu</b>	<b>Sans objet</b>	<b>Commentaires</b>
✓ Sorties repérables sans risque de confusion avec les issues de secours	Prévu		

## 13. Éclairage (article 14)

<b>Dispositions retenues ou envisagées</b>			
	<b>Prévu</b>	<b>Sans objet</b>	<b>Commentaires</b>
✓ 20 lux pour les cheminements extérieurs	Prévu		
✓ 200 lux au droit des postes d'accueil	Prévu		
✓ 100 lux pour les circulations intérieures horizontales	Prévu		
✓ 150 lux pour les escaliers et équipements mobiles		Sans objet	
✓ Durée de fonctionnement des éclairages temporisés		Sans objet	
✓ Extinction progressive si éclairage temporisé		Sans objet	

✓ Eclairages par détection de présence		Sans objet	
--	--	------------	--

#### 14. Information et signalisation

<i>Dispositions retenues ou envisagées</i>			
	<i>Prévu</i>	<i>Sans objet</i>	<i>Commentaires</i>
<b>Chemineurs extérieurs (article 2)</b>			
✓ Signalisation adaptée aux points de choix d'itinéraires ou en cas de pluralité de cheminements		Sans objet	
✓ Repérage des parois vitrées	Prévu		
✓ Passage piétons		Sans objet	
<b>Accès à l'établissement et accueil (article 4)</b>			
✓ Repérage des entrées	Prévu		
✓ Repérage du système de contrôle d'accès		Sans objet	
<b>Accueils sonorisés (article 5)</b>			
✓ Transmission ou doublage visuel des informations sonores nécessaires		Sans objet	
✓ Système de transmission du signal acoustique par induction magnétique		Sans objet	
✓ Signalisation de la boucle par un pictogramme		Sans objet	
<b>Circulations intérieures (articles 6, 7 et 8)</b>			
✓ Éléments structurants du cheminement repérables		Sans objet	
✓ Repérage des parois et portes vitrées	Prévu		
✓ Informations d'aide au choix de la circulation à proximité des commandes d'appel d'ascenseur		Sans objet	
✓ Dans le cas des équipements mobiles, escaliers mécaniques, tapis roulants et rampes mobiles, signalisation du cheminement accessible		Sans objet	
<b>Équipements divers (articles 5 et 11)</b>			
✓ Signalisation du point d'accueil, du guichet	Prévu		Sièges visiteurs de 3 tons de orange dans les espaces de réception de tonalité claire. Sur chaque bureau de réception un luminaire à LED amenant l'éclairage sur le plan de travail à un minimum de 500 lux.
✓ Équipements et mobilier repérables par contraste de couleur ou d'éclairage	Prévu		
✓ Dispositifs de commande repérables par contraste visuel ou tactile	Prévu		
<b>Exigences portant sur tous les éléments de signalisation et d'information (annexe 3)</b>			
✓ Visibilité (localisation du support, contrastes)	Prévu		Panneau d'accueil face à la porte d'entrée (hauteur 2,50 largeur

✓ Lisibilité (hauteur des caractères)	Prévu		0,60) informant les visiteurs des différents services proposé
✓ Compréhension (pictogrammes)	Prévu		

#### 15. Etablissements recevant du public assis (article 16)

<i>Dispositions retenues ou envisagées</i>			
	<i>Prévu</i>	<i>Sans objet</i>	<i>Commentaires</i>
✓ Nombre de places réservées : 2 jusqu'à 50	Prévu		
✓ + 1 par tranche de 50 en sus			
✓ Salle de + de 1 000 places : selon arrêté municipal		Sans objet	
✓ Dimension de l'emplacement : 0,80 m x 1,30 m	Prévu		
✓ Cheminement accessible jusqu'à l'emplacement	Prévu		
✓ Réparties en fonction des différentes catégories de places offertes au public		Sans objet	

#### 16. Etablissements comportant des locaux d'hébergement et locaux à sommeil (article 17 et article 10)

<i>Dispositions retenues ou envisagées</i>			
	<i>Prévu</i>	<i>Sans objet</i>	<i>Commentaires</i>
<b>Toutes dispositions</b>		Sans objet	

#### 17. Etablissements avec douches et cabines (article 18)

<i>Dispositions retenues ou envisagées</i>			
	<i>Prévu</i>	<i>Sans objet</i>	<i>Commentaires</i>
<b>Toutes dispositions</b>		Sans objet	

#### 18. Caisses de paiement disposées en batterie (article 19)

<i>Dispositions retenues ou envisagées</i>			
	<i>Prévu</i>	<i>Sans objet</i>	<i>Commentaires</i>
<b>Toutes dispositions</b>		Sans objet	

# Attestation d'Accessibilité

---

Affaire suivie par :

**NETRY THEDDY**

Direction Exploitation - Pôle Exploitation GMF

Responsable Pôle Exploitation GMF

86 rue de St Lazare

CS100120

75020 PARIS CEDEX 09

Tel. : 01 55 50 61 12

theddy.netry@covea-immobilier.fr

**PREFECTURE GARD (30)**

10, av Feuchères

30045 NÎMES CEDEX 9

CR/AR n° 1A 103 122 84 614

Levallois, le 18 février 2015,

**OBJET**

: ATTESTATION D'ACCESSIBILITE D'UN ERP DE 5EME CATEGORIE CONFORME AU 31  
DECEMBRE 2014 EXEMPTANT D'AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMME

Madame, Monsieur,

Conformément à l'article R.111-19-33 du code de la construction et de l'habitation,

Je soussigné, Theddy NETRY, responsable Pôle Exploitation GMF, représentant GMF Assurances (SIRET 39 897 290 100 019) exploitant de l'établissement recevant du public de 5ème catégorie ou d'une installation ouverte au public situé au **14 RUE MICHELET 30100 ALES**.

Atteste sur l'honneur que l'établissement répond à ce jour aux règles d'accessibilité en vigueur au 31 décembre 2014, suite à des travaux réalisés dans le cadre des autorisations obtenues.

Cette conformité à la réglementation accessibilité prend en compte :

□ le recours à une ou plusieurs dérogations, obtenue(s) en application de l'article R.111-19-10 du code de la construction et de l'habitation (cf. arrêté préfectoral accordant la ou les dérogations ci-joint) et, en cas de dérogation accordée à un établissement recevant du public remplissant une mission de service public, la mise en place de mesures de substitution permettant d'assurer la continuité du service public.

□ l'accessibilité d'une partie de l'établissement de 5ème catégorie dans laquelle l'ensemble des prestations peut être délivré et, le cas échéant, la délivrance de certaines de ces prestations par des mesures de substitution.

J'ai pris connaissance des sanctions pénales encourues par l'auteur d'une fausse attestation, en application des articles 441-1 et 441-7 du code pénal.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Responsable Pôle Exploitation GMF  
NETRY THEDDY

GIE COVEA IMMOBILIER SUPPORT  
86 rue Saint Lazare  
75020 PARIS Cedex 09

COPIE : COMMISSION ACCESSIBILITE -  
MAIRIE D ALES

GIE COVEA IMMOBILIER SUPPORT - GIE  
11, Place des Cinq Martyrs du Lycée Buffon - 75014 PARIS  
PARIS 799 485 446



# Modalités de Maintenance des Equipements d'Accessibilité

---

*Les éléments spécifiques décrits sont mis en œuvre,  
sur certains sites, selon les préconisations validées par  
les Commissions d'Accessibilité*

**RAMPE EN FIBRE DE VERRE ULTRA  
LEGERE AVEC SURFACE ANTI  
DERAPANTE, MARGELLE DE SECURITE\*,  
POIGNEES DE TRANSPORT**

\* Grand modèle

www.medinov.fr



Références	Type	Longueur Max/Min mm	Largeur utile de la rampe mm	Poids max supporté kg	Poids de la rampe kg
30100-070	RAMPE LARGE FIXE ULTRA LEGERE FIBRE DE VERRE	700	730	300	3.5
30100-085		850	790	300	4
30100-125		1250		300	6
30100-165		1650		300	7.5
30100-205		2050		300	9.5

Tél: 04 37 28 08 14

Parc de Gerland - 99, rue de Gerland - 69007 Lyon - Plais de

Les rampes sont un élément essentiel de la sécurité et de l'accessibilité. Bien choisir sa rampe ou ses rails en fonction du lieu (public ou privé) de la charge à supporter, de la pente et du véhicule utilisé (fauteuil ou scooter (4 roues, 3 roues, voies des roue avant/arrière très différentes)) que l'on souhaite obtenir. Consulter l'abaque ci-après

## Rampe simple TRAIT D'UNION



1 - Appel et prise en considération de la personne à mobilité réduite.



2 - Soulever la poignée coté gauche.



3 - Tirer la poignée vers l'avant.



4 - Poser la rampe au sol.

**ATTENTION :** vous devez refermer la rampe après chaque utilisation  
Déploiement manuel de la rampe d'accès



5 - Basculer la poignée qui fera office de chasse roues.



6 - Répéter les opérations pour la deuxième rampe.



7- Rampe en service.



8 - Répéter les manoeuvres précédentes en sens inverse pour fermer la rampe.



## Rampe double TRAIT D'UNION



1 - Appel et prise en considération de la personne à mobilité réduite



2 - Soulever le volet frontal.



3 - Tirer le volet vers l'avant des deux mains.



4 - Poser la rampe au sol.

**ATTENTION :** vous devez refermer la rampe après chaque utilisation  
Déploiement manuel de la rampe d'accès





5 - Basculer la poignée qui prolongera la rampe



6 - Répéter les opérations pour le deuxième volet



7- Rampe en service



8 - Répéter les manoeuvres précédentes en sens inverse pour fermer la rampe

# AUDEA ACCUEIL

## LA-90

Fiche produit  
Ref. 160 001



## Mettez aux normes votre accueil au meilleur rapport qualité-prix

### BESOIN DES USAGERS



La réception ou le guichet sont des lieux où la communication est centrale. Pour accéder aux services et entendre correctement, les personnes malentendantes ont besoin d'équipements d'amplification sonore adaptés.

### FONCTION DU PRODUIT



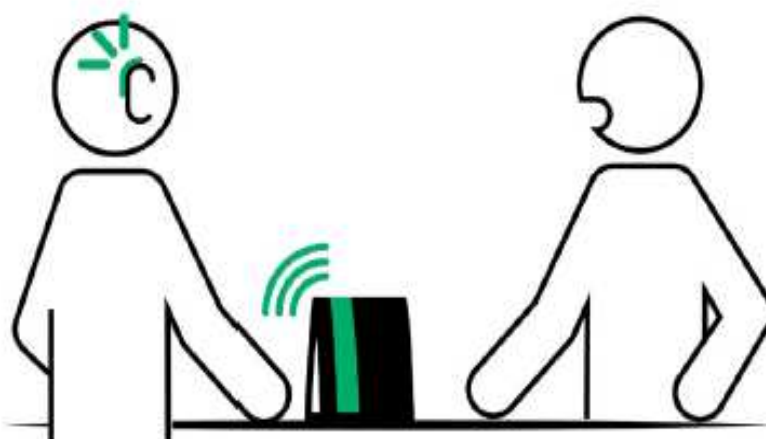
En intégrant une boucle magnétique, la LA-90 permet d'amplifier les discussions directement dans l'aide auditive de l'utilisateur lorsque positionnée en mode T. Avec son micro intégré, la LA-90 ne nécessite pas d'équipement supplémentaire.

## CARACTÉRISTIQUES

- Couleur : gris et bleu personnalisable sur demande
- Dimensions : 200 x 185 x 70mm
- Poids : 635g
- Portée : 1m<sup>2</sup>
- Alimentation : secteur ou batterie (6h)

## ACCESSOIRES COMPATIBLES

- Récepteur LPU-1 et CRESCENDO 50
- Microphones jack



## RAPPEL DE LA LOI ET DES NORMES

Art. 5-II : « Lorsque l'accueil est sonorisé et en cas de renouvellement ou lors de l'installation d'un tel système, celui-ci est équipé d'un système de transmission du signal acoustique par induction magnétique, respectant les dispositions décrites en annexe 9. Les spécifications de la norme NF EN 60118-4:2007 sont réputées satisfaire à ces exigences. Ce système est signalé par un pictogramme.

Les accueils des établissements recevant du public remplissant une mission de service public ainsi que des établissements recevant du public de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> catégories sont équipés obligatoirement d'une telle boucle d'induction magnétique. »

© Droits réservés - EO GUIDAGE - 1606

 **Découvrez nos produits**  
sur **www.okeenea.com**

**EO GUIDAGE**  
du groupe **OKEENEA**

6 rue des Aulnes  
69410 Champagne-au-Mont-d'Or  
FRANCE

04 72 53 98 26  
info@eo-guidage.com  
**www.okeenea.com**

# Modules de maintenance pour Ascenseurs

Périodicité des visites : toutes les 6 semaines

## MODULE DE BASE

Fréquence et opérations imposées par la législation

Contrôles à chaque visite

### Paliers :

- boutons d'appel, voyants et indicateurs
- portes et vantaux
- serrures, des ferme-portes ou contrepoids, l'efficacité du verrouillage et contact de fermeture
- oculus
- des dispositifs limitant les possibilités d'actes de vandalisme

### Cabine :

- précision d'arrêt de la cabine par rapport au palier
- alarme, téléalarme, dispositif de secours
- boutons et voyants, éclairage
- vantaux, dispositifs de réouverture (contact chocs, bords sensibles, cellule radar, boutons de réouverture)

### Machinerie :

- niveau d'huile en cuve, la présence de fuites pour les appareils hydrauliques.

### Egalement observés :

- confort au démarrage et à l'arrêt
- fonctionnement flèches de sens et de indicateur en cabine
- les éventuels bruits, vibrations

Fréquence et opérations imposées par la législation

Contrôles 2 fois par an

### Câbles :

- état, tension, allongement et points de fixation
- usure des poulies et des contres-paliers, ainsi que leur graissage
- câbles et chaînes

### Frein :

- usure des garnitures, test de l'efficacité
- isonivelage, vanne de descente manuelle et antidérive pour appareil hydraulique

Fréquence et opérations imposées par la législation

Contrôles 1 fois par an

### Contrôle parachute :

- composants du parachute et/ou moyen de protection contre les mouvements de la cabine en montée (en machinerie, en cuvette, sur ou sous la cabine)
- limiteur de vitesse et poulie de tension
- essai de prise, teste du patinage machine, coupure contact. Le technicien s'assure du déclenchement équilibré des blocs, de la bonne retombée du mécanisme et du réarmement correct du contact
- appareil hydraulique : étanchéité, réducteur de débit, soupape de rupture, pompe à main, descente manuelle sont testés.

### Nettoyage :

Du local machine, de la machine, du coffret, du toit de cabine, de la cuvette, des récupérateurs d'huile.

## \*CONTROLE COMPLET\*

1 fois par an\*

### Contrôles Manœuvre :

- composants du coffret de manœuvre (relais, transformateur, cartes électroniques)
- système de sélection d'étages en machinerie (mécanique ou électrique)
- fusibles, relais de phase, serrage des borniers, test de masse, antidérive électrique, témoin de présence à niveau, sonde de température d'huile
- ventilation forcée du local
- éclairage normal et de sécurité, en machinerie et en cabine

### Contrôles Treuil ou Machine :

- groupe de traction dans sa globalité
- ensemble « freins »
- niveau d'huile du réducteur, des paliers moteur
- graisseurs automatiques
- tension des courroies et anti-patinage
- dispositifs de protection (disjoncteur thermique, thermistance, boîte à bornes, ventilation)
- contacts de fin de course haut et bas
- contrôle de la course poulie/frein

Pour un appareil hydraulique : centrale et distributeur, limiteur de pression, réchauffeur et/ou refroidisseur, niveau et aspect de l'huile, extra course haut et bas.

### Contrôles Gaine

- fixation des guides, cordon souple, chaîne de compensation
- éclairage
- fonctionnement du boîtier d'inspection
- arcade de la cabine, éléments participant au bon coulissement de celle-ci et du contrepoids (coulisseau, fils, guides, huileurs)
- poulies et dispositifs de fin de course
- parties non visibles des paliers (seuils de porte, tôles chasse-pieds, frontons)
- amortisseurs en fosse
- électrification

### Contrôles Portes Palières

Opérations identiques à celles du module « porte cabine et » mais effectuées sur toutes les portes à tous les paliers.

### Contrôles Porte Cabine

- éléments fixes (rail, traverse, seuil, garde-pieds, butées, patins, oculus)
- éléments mobiles (vantaux, galets, pivots)
- éléments participant à la bonne fermeture et réouverture des portes : câbles, contrepoids, ferme-porte, cellule, contact choc, serrure (shunt, percuteur, pêne),
- composants de l'opérateur qui manœuvre les portes cabine : navette, tension des câbles, courroies, chaînes contacts électriques.

### Contrôles Signalisation

- boutons, voyants, indicateurs, cabine & paliers

## Maintenance pour EPMR

La Société de Maintenance assure une visite d'entretien selon la périodicité précisée au contrat (la législation n'impose pas de cadre périodique ou d'opérations minimales comme c'est le cas pour les ascenseurs).

La maintenance préventive est assurée selon un programme adapté à chaque appareil qui comprend notamment les opérations suivantes :

- Le contrôle de l'ensemble des dispositifs de sécurité,
- Le contrôle du groupe moteur,
- Le contrôle du système de transmission mécanique,
- Le contrôle de la sécurité des contacts de fin de course,
- Le contrôle des boîtes à boutons,
- Le contrôle des contacts de protection dans le tableau général,
- Le contrôle de sécurité d'accès haut et bas,
- Le nettoyage et graissage nécessaire y compris fournitures (huile, graisse).

### Modules de maintenance Portes

Les modules, répartis en 2 catégories comme listé ci-dessous sont exécutés, voire associés au cours d'une même visite, selon la programmation définie par le plan d'entretien

Module Sécurité	Module Inspection
<ul style="list-style-type: none"><li>- Dispositifs de sécurité : barre palpeuse, cellule...</li><li>- Débrayage manuel</li><li>- Limiteur d'effort</li><li>- Articulations : charnières, pivot...</li><li>- Zone d'accostage</li><li>- Signalisation : feux clignotants, éclairage, marquage au sol</li><li>- Transmission : bras, câbles, chaînes, courroies</li><li>- Opérateur : moto-réducteur, opérateur hydraulique ...</li></ul>	<p>Les éléments du module sécurité + :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Verrouillage de la porte</li><li>- Eléments de guidage : rails, galets...</li><li>- Organes de commande</li><li>- Système d'équilibrage : contrepoids, ressorts ...</li><li>- Armoire de commande</li><li>- Fixation de la porte</li><li>- Système antichute</li><li>- Etat peinture et corrosion</li></ul>

## Documents complémentaires à consulter dans le Registre de Sécurité

- Disponible à la demande auprès du personnel de l'Agence